

Conclusion

En lisant ce numéro, vous avez pu constater les transformations radicales provoquées par ceux qui détiennent les leviers de commande (élus, administrations, promoteurs et financiers) et noter les contre-propositions formulées par les militants de la S.E.P.N.B. et du Comité de Défense de la Presqu'île de Rhuys.

Ce dialogue de sourds pourrait se poursuivre sans fin ; nous pensons cependant qu'il peut y avoir un terrain de rencontre. Le lieu d'échanges doit pouvoir se situer au niveau des actions lancées par l'Administration : Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.), Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U.). Pour l'instant, les Associations ne sont pas encore invitées à participer à un travail commun, mais seulement à des réunions purement informatives ou de bilan final. Les enquêtes d'utilité publique concernant le patrimoine naturel ne sensibilisent pas les habitants de Rhuys. Est-ce normal ? Non, mais quelle information est faite parallèlement à l'annonce légale publiée dans les journaux locaux ?

Il est des zones qui représentent un patrimoine naturel collectif qu'il faut impérativement protéger : étiers de Caden, de Kerboulico, marais de la pointe de Becudo, cordon dunaire et zones humides de Penvins à Beg Lann, dunes de Saint-Jacques, zone dunaire et humide du Grand-Mont au Petit-Mont et la côte du Golfe du Morbihan. Des sentiers pédestres qu'il faut conserver en l'état, ne pas les élargir pour y attirer la circulation automobile, une structure bocagère qu'il faut maintenir, derniers refuges à l'abri des grands axes de circulation. La protection et la mise en valeur de tous les grands sites préhistoriques et historiques de la Presqu'île de Rhuys.

En dehors de ces sites originaux et irremplaçables, l'ensemble du littoral doit faire l'objet d'une protection particulière : l'aménagement de parkings sur le littoral, de routes côtières, de lotissements « les pieds dans l'eau », de trop grandes surfaces bitumées, est un non sens total. Il ne faut pas oublier l'intérieur de la Presqu'île, défiguré par la dispersion de l'habitat et des clôtures disgracieuses, en opposition avec l'habitat traditionnel groupé, les vieux murs et haies naturelles. Cet habitat dispersé exige des infrastructures importantes et coûteuses. Le doublement des routes anciennes par des voies rectilignes et sous-employées « hors saison » favorise le déséquilibre économique au profit d'une courte période touristique.

Pour résorber ce déficit économique, il conviendrait d'équilibrer chaque activité. L'ostréiculture, la pêche côtière, l'aquaculture nécessitant de grands espaces, demandent une protection prioritaire au point de vue de l'eau (assainissement, stations d'épuration). L'agriculture, outre la qualité de l'eau, réclame la conservation du bocage actuel (proximité de l'océan, du vent et du sel) et l'arrêt de la spéculation foncière. Le tourisme considéré comme une activité à part égale, doit préciser sa finalité : tourisme de

luxé (fait accompli) ou tourisme social et culturel. C'est cette dernière version qui doit dorénavant prévaloir avec un étalement dans le temps et dans l'espace (circuits à l'intérieur du pays, connaissance du milieu).

Notre pays s'équipe d'une administration de l'environnement. Aura-t-elle un rôle à jouer sur le terrain ? Nous avons l'exclusivité d'une année 1976 « de la qualité de la vie ». Sera-t-elle aussi peu réaliste que l'année 1975 « Année de la femme » ?

La nature est un bien public irremplaçable. Chacun doit pouvoir y prendre et y assumer ses responsabilités. Pensons aux générations futures. Que laisserons-nous derrière nous ? Un univers de béton ? d'artères à grande circulation ? de marais remblayés ? de dunes saccagées ?

C'est en se posant toutes ces questions que nous mettons un point final à ce numéro consacré à la Presqu'île de Rhuys, en souhaitant que le constat pour la Qualité de la Vie passe par une prise de conscience *politique* dans son sens étymologique : *Gouvernement de la Cité*.

A. GUILLO - G. NICOL - B. SAVARY
et G. TOUREAUX.



(Photo J.-P. Annezo)